

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le granulé de bois, victime de l'intérêt des citoyens et des collectivités pour la transition écologique ?

le 11/10/2022

Depuis de nombreuses années, production et consommation de granulés de bois étaient quasiment équilibrées en Auvergne-Rhône-Alpes, d'autant plus que la région concentre un grand nombre d'unités de production de granulés de bois. Collectivités et particuliers se sont donc orientés lentement vers ce nouveau combustible. Mais depuis le premier confinement en 2020, les énergies renouvelables, en particulier le granulé de bois, ont connu un vif succès, accentué par la crise énergétique de 2022 suite au conflit russo-ukrainien.

Et les installations de chaudières et poêles à granulés ont été plus rapides que l'augmentation de la production, ce qui crée en cet automne des difficultés d'approvisionnement. L'augmentation du prix des énergies fossiles consommées dans le processus de fabrication du granulé, les difficultés de recrutement dans les unités de production, qui empêchent de faire tourner les usines 24 heures sur 24, l'augmentation du coût de la matière première, essentiellement des connexes de scieries dont l'activité économique ralentit à cause d'un ralentissement du secteur de la construction... sont à l'origine de l'augmentation des prix et de la tension sur la disponibilité de la marchandise. Ainsi, tous ces liens montrent à quel point le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables aurait dû être anticipé et accompagné, ce qui n'a pas suffisamment été le cas.

Ainsi, fabricants et distributeurs appellent les collectivités et les citoyens à la sobriété d'une part, à ne pas sur-stocker des granulés d'autre part, et à veiller à la complémentarité des énergies : le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat sur l'électricité doit permettre aux particuliers de s'orienter vers l'énergie la plus économique pour cet hiver, les collectivités en bi-énergie doivent jouer la complémentarité, de façon à laisser la priorité aux collectivités qui n'ont que le granulé comme solution.

Le granulé et le bois déchiqueté restent des solutions écologiques et économiques, et leur production augmente pour s'adapter à la demande. C'est le cas notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, où la forêt recouvre 37% du territoire. Mais la filière forêt-bois a besoin d'anticipation, pour adapter sa capacité de production et de livraison, et les installateurs de chaudières et poêles doivent faire connaître leurs besoins à l'avance, de sorte que les différents maillons de la filière s'organisent.

A propos de Fibois AuRA

Association loi 1091, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes représente et fédère l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle compte parmi ses membres l'ensemble des familles professionnelles et les entreprises des 12 départements. Elle concourt aussi au développement de l'innovation et à la promotion des utilisations du bois. Fibois Auvergne-Rhône-Alpes promeut la filière forêt-bois, ses produits, ses métiers et formations, ses acteurs économiques et représente l'ensemble des acteurs auprès des pouvoirs publics et du grand public.

Contact presse : Julien Leroy

04 72 56 36 51 / 06 74 55 44 13 / j.leroy@fibois-aura.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11/10/2022

Le granulé de bois, victime de l'intérêt des citoyens et des collectivités pour la transition écologique ?

La filière forêt-bois Auvergne-Rhône-Alpes en quelques chiffres :

21 400 entreprises & 60 400 emplois

9,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires

2 595 000 ha de forêt soit 37% de la superficie de la région

Nos réseaux sociaux

Twitter @FiliereBois

LinkedIn @Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Facebook @FiliereBois

Instagram @fibois_aura

#FiboisAuRA #foret #bois

Contact presse : Julien Leroy

04 72 56 36 51 / 06 74 55 44 13 / j.leroy@fibois-aura.org

